

Rwanda : les documents qui accusent la France

Par Benoît Collombat | 30 novembre 2015

*

À l'époque des faits, l'armée française est déployée au Rwanda dans le cadre de l'opération « Turquoise » censée mettre fin aux massacres. L'état-major militaire a toujours affirmé qu'il ignorait qu'un massacre de Tutsis était en cours en Bisesero, à partir du 27 juin 1994. Une version démentie par un document révélé par France Inter et Médiapart. 27 juin 94 : une alerte transmise en temps réel.

Officiellement, pour l'état-major militaire français, les Tutsis pourchassés par les génocidaires hutus sur les collines de Bisesero n'ont été découverts, fortuitement, que le 30 juin 1994.

Pourtant, trois jours plus tôt, **le 27 juin 1994**, à 14 h 38, un document transmis par le bureau « **renseignement** » français du poste de commandement interarmées de théâtre (PCIAT) à Goma (République démocratique du Congo) au ministère de la Défense, à Paris lance clairement l'alerte.

27 juin 94 : une alerte transmise en temps réel

Ce document déclassifié dit clairement que des civils Tutsis sont menacés par des miliciens hutus, sur les collines de Bisesero, dans la région de Gisovu, à l'ouest du Rwanda.

Voici ce qu'on peut lire dans ce document : « *En zone gouvernementale : le 27 [juin] vers 11 heures, un élément fort d'une centaine de miliciens armés encadré par des militaires a attaqué une colline dans la région de Gisovu (25 [kilomètres au] sud de Kibuye) ; 200 Tutsi, originaires de la commune, étaient regroupés dans le secteur et faisaient l'objet de menace de la part des Hutu* ».

Ce document transmis à Paris fait suite à la découverte, quasiment au même moment, par des militaires français du COS (**Commandement des opérations spéciales**) de centaines de rescapés Tutsis pourchassés par des tueurs hutus sur les collines de Bisesero.

Plusieurs milliers de Tutsis s'étaient réfugiés dans les montagnes de Bisesero, depuis le début du génocide.

C'est imprimé dans ma mémoire

A la tête du groupement de militaires qui découvre les rescapés tutsis se trouve le lieutenant-colonel **Jean-Rémi Duval** (alias « Diego »), membre des commandos parachutistes de l'Air.

Devant le juge d'instruction **Claude Choquet**, qui enquête sur ces accusations de « **complicité de génocide** », le lieutenant-colonel Duval explique qu'il informe immédiatement sa hiérarchie (c'est à dire le colonel **Jacques Rosier**, patron du Commandement des opérations spéciales) de ce qu'il a vu sur place.

Il le prévient par téléphone, puis par fax, dès son retour dans la ville de Kibuye, en fin de journée : « *Je rends compte à Rosier de ce qu'on a vu, affirme le lieutenant-colonel Duval. Je lui dis verbalement ce que j'écris ensuite dans le fax. Je lui demande l'autorisation d'y retourner le lendemain avec un effectif supérieur et des renforts en hommes et en matériel, qu'il est censé me fournir. Il me répond non* ».

Selon le lieutenant-colonel Duval, son supérieur hiérarchique, le colonel Rosier, justifie son refus d'intervenir à Bisesero par la nécessité d'évacuer des religieuses le lendemain, et de préparer la venue sur place, le 29 juin, du ministre de la Défense, François Léotard.

« *Pourquoi téléphonez-vous [au colonel Rosier] ?* » insiste le magistrat instructeur au lieutenant-colonel Duval. « *- Parce que ça me semble urgent, répond-il. Je suis revenu [de Bisesero] un peu bouleversé et ému. Il faut que cette situation soit énoncée tout de suite. (...) J'ai ensuite rendu compte par fax. (...) On ne peut pas déroger au compte-rendu quotidien de situation. C'est obligatoire* ».

Bizarrement, seul un fax daté du 29 juin 1994 (et non du 27 juin) donnant l'alerte sur la situation à Bisesero, a jusqu'ici été retrouvé par les enquêteurs.

Mais le lieutenant-colonel Duval est sûr de son fait : « *Je suis formel sur le fait que j'ai bien rédigé et adressé un fax dès le 27 juin. (...) Je suis persuadé d'avoir envoyé ce fax dans la foulée de notre conversation téléphonique [avec le colonel Rosier]. Je suis certain du contenu de cet échange téléphonique car c'est imprimé dans ma mémoire* ».

« *Je n'ai pas le souvenir de ce compte-rendu* », répond, de son côté, le colonel Rosier.

Des Tutsis qui comptent sur une protection française

Pourtant, le journal de marche et d'opérations du détachement COS de l' « opération Turquoise » confirme que la découverte des Tutsis menacés, le 27 juin 1994, a immédiatement été transmise à l'état-major militaire par l'unité des commandos parachutistes n° 10 du lieutenant-colonel Duval.

Sur ce document, on peut lire ceci : « *Déroulement : CPA [Commando parachutiste de l'air] 10 : Reco [reconnaissance] secteur Bisesero – Tutsi seraient menacés et comptent sur une protection française* ».

L'adjoint du lieutenant-colonel Duval, **Jean-Marie Charpentier**, confirme sur procès-verbal que cette information est bien remontée au sommet de la hiérarchie militaire. Ainsi, lorsque le juge d'instruction lui demande si cette mention sur le journal de marche du COS signifie que cette information a été portée à la connaissance de l'état-major, le militaire répond : « *Evidemment. L'officier écrit ce qu'on lui avait rapporté. La chronologie quotidienne est forcément respectée* ».

Arrêter ces chasses à l'homme

Dans le fax envoyé à sa hiérarchie, le lieutenant-colonel Duval insiste sur l'urgence d'intervenir le plus rapidement possible pour sauver les Tutsis de Bisesero : « *Dans le secteur de Bisesero, nous avons rencontré une centaine de Tutsi réfugiés dans la montagne, écrit le lieutenant-colonel Duval. Ils se sont présentés spontanément sur la piste en voyant les véhicules militaires. Ils seraient environ deux mille cachés dans les bois. D'après eux, la chasse aux Tutsi a lieu tous les jours, menée par des éléments de l'armée, gendarmerie, milice encadrant la population. (...) Ils sont dans un état de dénuement nutritionnel, sanitaire et médical extrême. Ils ont directement impliqué les autorités locales de Kibuye comme participant à ces chasses à l'homme. Ils espéraient notre protection immédiate ou leur transfert en un lieu protégé. (...) Il y a là une situation d'urgence qui débouchera sur une extermination si une structure humanitaire n'est pas rapidement mise en place ou tout au moins des moyens pour arrêter ces chasses à l'homme* ».

Laisser se perpétrer des massacres dans notre dos

Quant au général **Jean-Claude Lafourcade**, commandant de l' « opération Turquoise », il semble lui aussi bien informé de la situation sur le terrain.

En effet, dès le 27 juin 1994, à 23 h 04, le général Lafourcade envoie un fax à l'état-major des armées dans lequel il fait explicitement allusion à une situation possiblement critique pour les Tutsis à Bisesero.

Le militaire évoque deux hypothèses concernant ce qui se passe dans la zone :

« *1 – soit des éléments FPR [les rebelles du Front patriotique rwandais, mené par le futur président rwandais, Paul Kagame] infiltrés de nuit à partir de Gitarama qui pourraient chercher à couper la zone en deux.*

2 – soit des Tutsi ayant fui les massacres d'avril et cherchant à se défendre sur place. Je penche pour la deuxième hypothèse », écrit le patron de l' « opération Turquoise ».

« *Dans ce cas, les risques sont les suivants*, poursuit le général Lafourcade :

- *Effectuer des reconnaissances avec des "guides" Hutus et être taxés de collaboration avec les FAR [Forces armées rwandaises, au service du pouvoir en place] ;*

- *Effectuer des reconnaissances seuls, avec le risque de tomber sur des FPR ;*

- *Ne rien faire et laisser se perpétrer des massacres dans notre dos.* »

Malgré ces risques de « massacres », évoqué par le général Lafourcade, l'armée française n'intervient toujours pas à Bisesero.

28 juin 94 : une vidéo embarrassante pour la hiérarchie militaire

Autre élément qui semble indiquer que la hiérarchie militaire est parfaitement au courant de la situation dramatique dans les collines de Bisesero : une conversation filmée le 28 juin 1994 par les services audiovisuels de l'armée (l'ECPA), entre un militaire présent la veille à Bisesero et le colonel Rosier.

Cette conversation filmée (versée à la procédure judiciaire) est proprement sidérante.

On voit un sergent-chef décrire au colonel Rosier l'horreur de ce qu'il a vu, la veille, à Bisesero.

Le colonel Rosier écoute... sans réagir.

Interrogé sur cette vidéo par le magistrat instructeur, le colonel Rosier soutient qu'il ne se souvient de rien : « *Je vois que je ne "percute" pas car vraisemblablement, je ne comprends pas ce qu'il me raconte, dit le colonel Rosier. J'ai l'esprit ailleurs. Je suis en train de préparer mon point de presse. Beaucoup de choses se sont passées depuis la veille. Il faut savoir que j'étais sous pression. C'est vrai qu'en revoyant aujourd'hui, cette scène, il me paraît incroyable de ne pas avoir réagi à l'information donnée* ».

Des « aigles » et des « faucons »

Un autre militaire se trouve au cœur des investigations en cours sur ces journées tragiques, à Bisesero. Il s'agit du capitaine de frégate **Marin Gillier**, qui commande l'un des trois détachements du COS envoyé au Rwanda.

Dès le 26 juin, plusieurs journalistes disent l'avoir alerté sur la situation dramatique des Tutsis sur les hauteurs de Bisesero. Ce que conteste le capitaine de frégate Marin Gillier : « *Je n'ai jamais rencontré de journalistes qui me décrivent de façon précise des exactions qui justifieraient une action immédiate de notre contingent. Je le déplore* ».

Il dit également tout ignorer de la découverte des rescapés de Bisesero, dès le 27 juin 1994, par son collègue, le lieutenant-colonel Duval.

Dans la plupart des comptes rendus adressés à son supérieur (le colonel Rosier), Marin Gillier privilégie « une attaque d'éléments infiltrés du FPR », dans la zone. Une thèse développée par les militaires auprès des journalistes présents sur place (on la retrouve dans les reportages des journaux télévisés), mais qui ne correspond pas à la réalité du terrain : « *A partir de ce moment, je n'ai eu de cesse de demander au commandement l'autorisation d'aller sur place pour vérifier ce qu'il en était* », affirme le capitaine de frégate Marin Gillier.

Le militaire observe la situation depuis la commune de Gishyita, à 5 kilomètres à vol d'oiseau du massacre en cours à Bisesero.

Marin Gillier explique avoir demandé un feu vert pour se rendre sur place le 27, le 28 et le 29 juin 1994. En vain. L'ordre de se rendre dans la zone ne serait intervenu que le 29 juin, au soir.

Son supérieur, le colonel Rosier, affirme, lui, avoir demandé à Marin Gillier de se rendre sur place dès le 27 juin 1994, avec « **comme ordre de lever le doute** », afin de « **préciser le renseignement** ». Mais dans l'esprit du colonel Rosier, il s'agit avant tout d'« **un risque probable d'une confrontation avec des éléments du FPR** », pas de civils tutsis en train de se faire massacrer par des miliciens hutus.

Finalement, Marin Gillier ne se rendra dans la zone de Bisesero que le 30 juin 1994. **Il affirme n'avoir rien vu « qui retienne son attention.** » Son objectif était de rejoindre un village à une vingtaine de kilomètres, à l'est, où se trouvait un Père blanc français « **susceptible de nous faire part de sa compréhension de la situation et de répondre à certaines de nos interrogations** », dit le capitaine de frégate Marin Gillier.

Ce sont des hommes de son unité qui découvriront les rescapés tutsis... après avoir agi de leur propre initiative.

S'il dit craindre une « infiltration du FPR » dans la zone, certains messages rédigés par le capitaine de frégate Marin Gillier font pourtant bien allusion à un possible massacre de Tutsis en cours à Bisesero.

C'est ce qu'on peut comprendre dans un compte rendu rédigé le 28 juin 1994, dans lequel Marin Gillier utilise des noms de code : « Faucons » pour les Tutsis et « Aigles », pour les Hutus : « *Ce matin, vers 10 heures, une centaine d'Aigles [Hutus] aurait pénétré dans le quartier de Bisesero où se trouveraient 300 à 500 Faucons [Tutsis], principalement cachés dans les galeries d'une mine d'étain, à la sortie est du quartier* », écrit le capitaine de frégate Marin Gillier.

Dans un précédent compte rendu, daté du 27 juin 1994, Marin Gillier évoque également des « **raids de vengeance** » de « **patrouilles armées** », dans les collines de Bisesero où ont fui « **les faucons** » [Tutsis] **qui habitaient initialement Gishyita** ».

Devant le magistrat instructeur, Marin Gillier explique : « *Il serait prématuré de tirer la conclusion que nous connaissions la situation exacte* », sur le terrain.

Il affirme que « *la majeure partie de la population affirmait que la zone était infiltrée par le FPR* ».

Sauf que dans la zone concernée, se trouvent des membres actifs du massacre des Tutsis, comme le maire (bourgmestre) de Gishyita, **Charles Sikubwabo**. Des membres des milices ne sont pas désarmés.

« *Si j'avais connu la réalité de la situation, nous ne serions pas allés surveiller à distance, mais nous serions intervenus sur place immédiatement* », affirme Marin Gillier.

Le militaire semble pourtant avoir bien conscience du caractère explosif de la situation.

Dans l'un de ses comptes rendus, le capitaine de frégate Marin Gillier écrit : « *Le bourgmestre de Gishyita semble de plus en plus désireux de lancer des offensives et demande ouvertement notre aide pour pénétrer à Bisesero et y éliminer les éléments qui terrorisent la population* ».

29 juin 94 : un briefing en présence du ministre

En tous cas, l'état-major, lui, est parfaitement informé de la situation sur place, comme l'indique encore un document de synthèse de l'armée (« Directive de communication complémentaire Turquoise ») daté du 29 juin 1994.

Ce document rend compte de la publication de plusieurs articles de presse (Le Figaro, Libération) décrivant la découverte de survivants à Bisesero, tout comme la radio RFI, dès le 28 juin 1994.

Le 29 juin 1994, le lieutenant-colonel Duval rend également compte de ce qu'il a vu à Bisesero au ministre de la Défense, **François Léotard**, en visite sur place, en présence du général Lafourcade et du colonel Rosier.

« J'ai rendu compte de mes activités depuis notre arrivée le 24 [juin], y compris de Bisesero et de la découverte de réfugiés, dit le lieutenant-colonel Duval. J'ai expliqué ce que l'on avait vu, qui on avait rencontré, la découverte des charniers, les réfugiés blessés dont un enfant qui avait pris une balle dans la fesse. C'était explicite. Pour chaque jour, j'ai positionné nos mouvements sur la carte. Il n'y avait aucune raison pour que je dissimule cette découverte, au contraire. C'était l'événement le plus important des quatre jours, tant sur le plan humanitaire que sur le plan militaire, car nous découvrons alors qu'il n'y avait pas d'éléments du FPR infiltrés à cet endroit et que c'étaient les milices hutues qui étaient responsables des massacres ».

Une version contestée par le colonel Rosier pour qui « Duval n'en a pas parlé devant le ministre François Léotard, alors en visite ».

L'adjoint du lieutenant-colonel Duval confirme pourtant la teneur de ce briefing devant le ministre : « Il n'y avait aucune raison que "Diego" [nom de code du lieutenant-colonel Duval] ne parle pas de Bisesero ».

Le renseignement militaire confirme un massacre en cours à Bisesero

Enfin, le 29 juin 1994, à 18 heures, un « point de situation » de la Direction du renseignement militaire (DRM) confirme que des civils Tutsis sont en cours d'extermination à Bisesero : « Dans la région de Bisesero, au sud de Kibuye, survivent quelques centaines de Tutsis (2000 !) dans un état de dénuement extrême, écrit la Direction du renseignement militaire. L'incident du 27 [juin] dans ce secteur a très probablement été provoqué par des expéditions meurtrières que mèneraient des militaires, gendarmes et miliciens gouvernementaux contre ces fuyitifs ».

Au vu de tous ces éléments, l'état-major militaire peut donc difficilement soutenir qu'il ne connaissait pas l'état de la situation à Bisesero, dès le 27 juin 94.

Nous avons désobéi aux ordres

800 Tutsis seront **finalement sauvés**, à Bisesero, à partir du 30 juin, à l'initiative de militaires sur place, dont certains affirment avoir désobéi pour intervenir.

C'est le cas de l'adjudant-chef **Thierry Prunghaud**.

Ce dernier affirme que le capitaine de frégate Marin Gillier lui avait interdit de se rendre sur place : « Quand on était à Gishyita, il nous avait interdit d'aller dans la montagne alors qu'on observait des gens qui se faisaient tirer dessus à la kalachnikov. On voyait que c'était des civils. Ils tiraient sur des gens qui couraient. On en avait fait état au débriefing. On pensait que c'était des rebelles du FPR qui tiraient et qui lançaient des grenades. Et chaque fois Marin Gillier a dit : "On ne bouge pas, pas de contact". C'était soi-disant les ordres de Rosier ».

Lorsqu'il accompagne finalement Marin Gillier, dans la zone de Bisesero, le 30 juin 1994, l'adjudant-chef Prunghaud affirme avoir désobéi (avec des gendarmes du GSIGN et des hommes du 13ème RDP) afin de porter assistance aux Tutsis menacés : « Nous avons en quelque sorte désobéi aux ordres et nous sommes montés sur les hauteurs de Bisesero, dit l'adjudant-chef Prunghaud. Là, nous devons découvrir les rescapés qui sortaient des fossés. (...) Nous avons alors pris position et réclamé la présence de Marin Gillier. Disons que Bisesero a été "le grain de sable", car nous n'avons aucun ordre pour nous y rendre. Nous n'y avons été que de notre propre chef. Et nous avons bien fait car nous avons pu sauver près de 800 personnes ».

Une version contestée par Marin Gillier : « L'adjudant-chef n'a désobéi à aucun moment », dit-il. Il affirme avoir donné son feu vert à ses hommes de se rendre sur place, après avoir été alerté par radio.

800 Tutsis ont donc été sauvés. Mais entre-temps, plus d'un millier d'entre eux ont été massacrés.

« Des actes de complicité de génocide »

Dans un courrier adressé le 24 novembre 2015 au juge Claude Choquet, l'association Survie, **la FIDH et la Ligue des droits de l'Homme**, estiment que le fait de : « ne pas se rendre à Bisesero pour y intervenir, ne pas désarmer les miliciens présents à Gishyita [à proximité des massacres], les laisser partir combattre vers Bisesero depuis Gishyita, caractérise en l'état du dossier d'instruction des actes de complicité [de génocide]. De même, le fait de relayer aux médias français et internationaux la propagande gouvernementale sur la présence "d'infiltrés FPR" dans ces collines, laquelle permettait de justifier l'absence d'intervention, sont autant d'actes qui ont permis de faciliter la préparation et la consommation du crime. »

Source : <http://www.franceinter.fr/depeche-rwanda-les-documents-qui-accusent-la-france>